

L'ASSURANCE HABITATION

ASSURER SON LOGEMENT EST OBLIGATOIRE

Article 7g de la loi du 6 juillet 1989

L'assurance habitation assure tout ou partie des dommages subis par votre habitation et ce qu'elle contient lorsque survient un des événements couverts par la garantie : vol, incendie, dégât des eaux, catastrophe naturelle...
Ce contrat assure aussi les dégâts dont vous pourriez être responsable (dans votre logement et votre vie privée).
Comparez les prix et les garanties offertes par les différents assureurs.
Lisez attentivement votre contrat et vérifiez l'étendue de vos garanties (capital mobilier, bris de glace, vol. ..).

ATTENTION :

L'absence d'assurance d'habitation est une clause de résiliation de bail donc d'EXPULSION.
La prime d'assurance est VALABLE UN AN et doit être réglée chaque année.

DECLARATION D'UN SINISTRE

- Téléphoner à votre assureur pour l'informer et lui demander conseil si besoin.
- Vous disposez d'un délai légal pour informer votre assureur par courrier : constat amiable ou lettre recommandée :
 - 5 jours maximum à partir du moment où vous en avez eu connaissance
 - 10 jours maximum en cas de catastrophe naturelle
 - 2 jours maximum en cas de vol
- Envoyez votre courrier dans les délais en recommandé avec accusé de réception.
- Joignez tous les justificatifs permettant d'estimer les dommages subis : photos, description des biens sinistrés, témoignages des voisins, factures, estimations...
- En cas de vol : joignez également un dépôt de plainte au commissariat de police.
- Pour un dégât des eaux, un formulaire précis qui ressemble au constat amiable d'accident automobile, vous sera fourni par votre assureur sur simple demande ou lors de la première déclaration du sinistre de dégât des eaux.

ATTENTION :

Si vous ne respectez pas ces délais, votre assureur peut décider de ne pas vous couvrir.

RESILIATION DE CONTRAT

- A l'échéance en respectant le délai de préavis minimum prévu dans votre contrat (généralement 2 mois).
- Lors d'évènements (déménagement, changement de situation matrimoniale, de régime matrimonial, de profession) mais uniquement si l'évènement modifie le risque assuré. Vous avez 3 mois pour résilier votre contrat à compter de l'évènement. La résiliation prend effet un mois après réception de la demande.
- En cas de diminution du risque et si l'assureur refuse de baisser votre cotisation : 30 jours après la dénonciation. L'assureur doit rembourser le montant de la prime ou cotisation afférente à la période pendant laquelle le risque n'a pas couru.
- Par lettre recommandée avec accusé de réception

L'ASSURANCE HABITATION

Modèle d'un courrier pour la résiliation du contrat d'assurance habitation

Lettre recommandée avec AR

Objet : Résiliation du contrat d'assurance Habitation.

Numéro de police

Monsieur (ou Madame),

Je vous informe de (Indiquer la nature du changement : changement de domicile...).

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de la résiliation de mon contrat d'assurance souscrit auprès de votre compagnie sous le numéro, conformément aux dispositions de l'article L. 113-16 du Code des assurances.

Je vous remercie de me faire parvenir dans les meilleurs délais la partie de prime correspondant à la période.

Nous vous transmettons nos nouvelles coordonnées à compter du [Date] :

Veillez croire, Monsieur (ou Madame),

Signature

Modèle d'un courrier pour une déclaration de sinistre

Lettre recommandée avec AR

Objet : déclaration de sinistre

Numéro de police

Monsieur (ou Madame),

J'ai le regret de vous informer que, le (préciser la date), à (préciser l'heure), j'ai été victime du sinistre suivant :

- j'ai constaté un dégât des eaux... (préciser brièvement). Vous trouverez ci-joint un exemplaire du constat amiable ainsi que le détail des dégâts occasionnés

- j'ai constaté un vol avec effraction (préciser les circonstances). Vous trouverez ci-joint le récépissé de dépôt de plainte.

Je vous remercie de bien vouloir me faire contacter dans les plus brefs délais par votre expert pour chiffrer le montant des dommages à indemniser.

Veillez croire, Monsieur (ou Madame),